



PUITS DE CARBONE

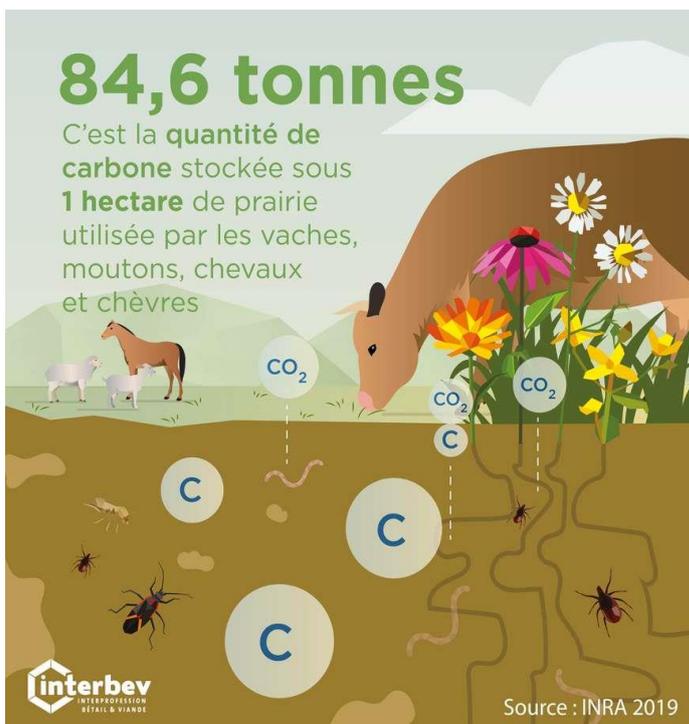
Idée en provenance du courrier des lecteurs N°112 !

Creusons la question...



Un **puits de carbone** ou **puits de CO₂** est un **réservoir de carbone** (naturel ou artificiel) **absorbant du carbone à partir de l'air.**

Ce carbone est emprisonné dans le réservoir pour un temps très long **ce qui diminue la teneur en CO₂ de l'atmosphère.**



Les puits de carbone principaux sont les océans, forêts, tourbières, prairies, phytoplancton, et les sols (humus) et sous-sols (pétrole, charbon, gaz naturel).

En **stabilisant** la quantité de CO₂ atmosphérique, les puits de carbone **agissent sur le climat et les écosystèmes.**

Les équilibres sont désormais bouleversés: en utilisant le pétrole, le charbon, le gaz, **l'Homme a déstocké beaucoup de carbone** qui s'est retrouvé dans l'atmosphère. Les puits de carbones peuvent absorber et séquestrer **une partie seulement** de ce nouvel apport.

Ce qui n'arrange rien, les puits sont eux-mêmes dégradés par l'extension de la population humaine: disparition de forêts au bénéfice de cultures ou zones d'habitation par exemple, et encore giga feux...



Les tourbières comptaient parmi les meilleurs puits de carbone, mais beaucoup ont été exploitées, drainées, brûlées (en Indonésie par exemple pour planter des palmiers à huile).





Souvenons-nous...

Nous ne sommes pas que des consommateurs un peu bébêtes
...surtout si nous faisons l'effort de nous informer un peu !

Nous sommes surtout des consom-acteurs si nous le voulons.

Oui, nous avons du pouvoir sur les choses importantes !

Ras le bol de voir la planète dilapidée ?

Ses équilibres subtils assurant la pérennité de la vie, dérèglés ?

Alors mettons nos actes d'achats en cohérence avec nos valeurs !

Courrier des lecteurs :

« Il y a deux ans nous étions avec un ami qui a été verbalisé pour être en promenade avec son chien sans laisse, nous n'avions pas compris exactement les raisons à l'époque, mais en effet j'ai le souvenir que les coqs avaient été évoqués. Je comprends mieux maintenant pourquoi notre argument "mais ce n'est pas un chien de chasse" n'avait pas porté ses fruits !65 euros d'amende. »

Christine B-C

